

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/12/2020 à l'unanimité avec une annotation sur le terme de commerces non essentiels.

1) *Sigerly : convention de groupement d'achats d'électricité et de gaz*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la signature de la convention de groupement pour la fourniture de l'électricité et du gaz, aux tarifs négociés par le Sigerly.

2) *Métropole : rapport sur l'eau et l'assainissement et les déchets*

Présentation du rapport 2019.

3) *Métropole : nouveau pacte métropolitain*

Le conseil municipal, par 20 voix contre et 3 abstentions, émet un avis défavorable au projet de pacte métropolitain.

Le conseil municipal précise toutefois les points sur lesquels il faudrait travailler.

4) *Métropole : CLECT nomination suppléants*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la nomination de Mesdames Virginie POULAIN et Françoise MAGNIN, en qualité de suppléantes pour représenter la commune à la CLECT de la Métropole.

5) *Personnel communal – création et modification de postes*

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la transformation des postes non permanents en postes permanents (notamment pour les personnels de l'étude et de la garderie) afin d'offrir des contrats plus avantageux en terme de durée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification du poste de coordinateur CEJ en ouvrant ce poste aux grades de rédacteur et d'attaché et à la possibilité de recruter un contractuel (art.3.3.2.).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la suppression d'un poste d'adjoint technique pour le remplacer par un poste d'ATSEM au sein de l'école maternelle.

6) *Personnel communal – recrutement d'agents contractuels*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le recours au recrutement de contractuels selon la nouvelle loi de transformation de la fonction publique qui offre plus de possibilités de recrutement en l'absence de fonctionnaire et sur des contrats avec des durées plus longues, notamment sur les postes à moins de 17h30.

7) *Centre de gestion : protection sociale : modification des bénéficiaires*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'extension de l'accès à la protection sociale (mutuelle complémentaire santé et prévoyance) pour les agents contractuels de la commune qui jusqu'à ce jour n'avaient pas la possibilité de souscrire ses garanties.

8) *Questions diverses*

Pas de questions diverses.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est consultable en Mairie aux heures d'ouverture. Vu par Nous, Le Maire de la commune de Fontaines Saint-Martin, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Virginie POULAIN

